



Total

Mars 2020

Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » au projet « Centrale solaire hybride du Lamentin (Martinique) »

EY & Associés



Total

Mars 2020

Rapport d'assurance indépendant sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » au projet « Centrale solaire hybride du Lamentin (Martinique) »

A la suite de la demande qui nous a été faite, nous avons effectué des travaux visant à exprimer l'assurance raisonnable que le projet « Centrale solaire hybride du Lamentin (Martinique) », dont la description figure sur le site www.total.com¹ et dans la fiche externe datée du 12 décembre 2019, a obtenu le label « Total Ecosolutions » conformément au référentiel « Total Ecosolutions » version 5 du 3 juin 2016 (ci-après dénommé « le Référentiel ») ; ce Référentiel, téléchargeable sur le site www.total.com¹, a été établi sur la base des normes ISO 14020 et ISO 14021 et a fait l'objet d'une revue externe préliminaire qui a donné lieu à l'établissement d'un rapport indépendant sur sa conception, rapport également consultable sur www.total.com¹.

Nos travaux ont été menés conformément au standard international ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) de l'IFAC (International Federation of Accountants). Il appartient à la société Total de mettre régulièrement à jour le Référentiel, d'en assurer la mise à disposition auprès des utilisateurs internes et des tiers, et d'appliquer le Référentiel. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une opinion sur l'attribution du label « Total Ecosolutions » au projet « Centrale solaire hybride du Lamentin (Martinique) ».

Nature et étendue des travaux

Pour exprimer notre opinion, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons apprécié la cohérence, la précision, la clarté, l'objectivité, le caractère exhaustif et la pertinence du Référentiel et des éléments du dossier-type d'attribution de label des produits, services et projets « Total Ecosolutions ».
- Nous avons conduit des entretiens avec les personnes en charge de l'élaboration du dossier d'attribution du label, et analysé la documentation disponible visant à justifier les méthodes d'évaluation de l'impact global sur l'environnement et de la comparaison avec la situation de référence. Nous avons également examiné les comptes rendus et validations des comités de labellisation et du comité de direction « Total Ecosolutions » afin d'identifier les éventuels risques d'écart par rapport au processus d'attribution de label défini dans le Référentiel. Cependant, le périmètre des travaux n'inclut pas la vérification des données sources utilisées pour les calculs.

¹ Adresse exacte : www.ecosolutions.total.com



Ces travaux ont été réalisés par nos équipes spécialisées en matière d'environnement et de développement durable.

Informations ou explications

- Le Référentiel vise à définir les règles d'attribution du label « Total Ecosolutions », l'organisation et les responsabilités, les modalités d'évaluation du niveau de performance environnementale, de vérification de la conformité au Référentiel, de communication interne et externe ainsi que les règles de gestion de la documentation, conformément aux exigences des normes ISO 14020 et ISO 14021.
- Le projet « Centrale solaire hybride du Lamentin (Martinique) » est une centrale solaire au sol couplée à des batteries de stockage, dont la production d'électricité est injectée dans le réseau électrique de la Martinique. Elle délivre une puissance de 4 MW_c et a une production annuelle de 7,3 GWh. La centrale est implantée sur un ancien centre d'enfouissement technique via des fixations hors-sol. Elle a été mise en service en mai 2019 et vise une durée d'exploitation de 25 ans. Il est prévu que le site soit réhabilité en fin d'exploitation conformément à son état d'origine.
- L'évaluation de la performance environnementale et sanitaire du projet « Centrale solaire hybride du Lamentin (Martinique) » est réalisée par comparaison, pour un service rendu équivalent, avec le mix électrique de la Martinique en 2016 en l'absence de la centrale solaire hybride.
- L'évaluation de la performance environnementale et sanitaire du projet « Centrale solaire hybride du Lamentin (Martinique) » a été réalisée à partir d'analyses de cycle de vie, couvrant l'ensemble des phases du cycle de vie et prenant en compte la période de 25 ans de garantie d'exploitation.
- L'unité fonctionnelle retenue correspond à « produire 1kWh d'électricité par an qui tient compte de la durée de vie de 25 ans de la centrale solaire hybride ».
- Le gain significatif retenu et validé par le Comité de Direction « Total EcoSolutions », calculé sur l'ensemble du cycle de vie, est une réduction de 93 % des émissions de CO_{2eq}.



Opinion

A notre avis, le projet « Centrale solaire hybride du Lamentin (Martinique) » a reçu le label « Total Ecosolutions », dans tous ses aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 20 mars 2020

EY & Associés
Développement Durable

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CS', written over a horizontal line.

Christophe Schmeitzky